

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance ordinaire 11 septembre 2023

PROCÈS-VERBAL d’une séance ordinaire de la municipalité de Notre- Dame-des-Neiges tenue à la Salle municipale, située au 17, rue de l’Église à Notre-Dame-des-Neiges, lieu ordinaire des délibérations dudit conseil, ce 11 septembre de l’an DEUX MILLE VINGT TROIS à compter de 19H00, à laquelle étaient présents, Monsieur Jean-Marie Dugas, maire, les conseillers suivants :

Monsieur Jean-Paul Rioux	Siège n° 1 ;
Monsieur Gilles Lamarre	Siège n° 2 ;
Madame Mélanie Dubé	Siège n° 3 ;
Madame Lise-Marie Duguay	Siège n° 4 ;
Monsieur Jean-Yves D’Amboise	Siège n° 5 ;
Madame Hélène Poirier	Siège n° 6.

Formant quorum sous la présidence du maire. Étaient également présents à cette séance, monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier, madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière.

3 citoyens sont présents à la réunion

- 1 OUVERTURE DE LA SEANCE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
- 2 ADOPTION DU PROCES-VERBAL / SEANCE ORDINAIRE DU 21 AOUT 2023
- 3 DOSSIERS FINANCES ET ADMINISTRATION
 - 3.1 Adoption des déboursés du mois d’août 2023
- 4 URBANISME ET REGLEMENTS
 - 4.1 Avis de motion citation de la riveraine, ancienne église de la nativité de Saint-Jean-Baptiste (Citation pour l’extérieur du bâtiment seulement)
 - 4.2 Rémunération du Comité local du patrimoine lors des rencontres concernant la citation de bâtiment à valeur patrimoniale
- 5 DOSSIER DEVELOPPEMENT
 - 5.1 Scénarios relatifs au projet de prolongement du réseau d’aqueduc et du traitement des eaux usées
- 6 CULTURE ET LOISIRS
 - 6.1 Soumission pour la construction d’une nouvelle rampe d’accès extérieure pour personnes à mobilité réduite à La Riveraine dans le cadre du programme PRIMA
- 7 DOSSIER DU CONSEIL
 - 7.1 Résolution relative au renouvellement du programme de la taxes sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ- 2024-2028) – renégociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
 - 7.2 Appui aux démarches de la députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata pour une enquête au Bureau de la Concurrence sur les inégalités du prix de l’essence en région
- 8 VARIA
- 9 PERIODE DE QUESTIONS
- 10 LEVEE DE LA SEANCE ORDINAIRE

Résolution	1. <u>OUVERTURE DE LA SEANCE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR</u>
09.2023.184	Il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu à l’unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 ci-haut. L’item varia demeure ouvert.
Résolution	2. <u>ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 21 AOUT 2023</u>
09.2023.185	<u>Séance ordinaire du 21 août 2023</u> Il est proposé par madame Mélanie Dubé et résolu à l’unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 août 2023.
Résolution	3. <u>FINANCES DOSSIERS FINANCES ET ADMINISTRATION</u>
09.2023.186	<u>Adoption des déboursés du mois</u> Les comptes du mois d’aout 2023 s’élèvent à 173 578,07\$ comprenant : Journal 965 : Annulation chèque n° 32602 et refait chèque n° 32712 ; Journal 966 : Chèques n°s 32713 à 32717 pour 744,09 \$; Journal 967 : Prélèvements n°s PR-5222 à PR-5252 pour 42 296,39\$,

Journal 968 : Annulation chèque n° 32697 et refait chèque n° 32718 ;
Journal 969 : Chèques 32719 à 32772 pour 91 119,00 \$;
Salaires : Périodes 32 à 35 comprenant dépôts salaires n^{os} 510663 à 510673 pour 39 235,42 \$;
Les frais mensuels de caisse pour 183,17 \$;

Certificat de disponibilité de crédits n°09-2023.

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges acquiesce au paiement des comptes apparaissant sur ledit certificat de crédit présenté et signé par le directeur général et greffier-trésorier.

4. URBANISME ET REGLEMENT

4.1 Avis de motion citation de la Riveraine, ancienne église de la nativité de Saint-Jean-Baptiste

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Yves D'Amboise qu'à une prochaine séance, il proposera l'adoption du règlement 495 concernant La citation de la Riveraine (extérieur seulement).

09.2023.187

Le projet de règlement portant le numéro 495 est adopté sur une proposition de monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges. De plus, ledit projet est distribué au public présent à ladite séance et il est disponible sur le site Internet de la municipalité. Une assemblée de consultation publique est fixée au mardi 10 octobre 2023.

Résolution

4.2 Rémunération du Comité local du patrimoine lors des rencontres concernant la citation de bâtiment à valeur patrimoniale

09.2023.188

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges rémunère le Comité local du patrimoine de Notre-Dame-des-Neiges à l'égard de leur réunion, la rémunération étant fixée à 50\$/rencontre jusqu'à un maximum de 3 réunions.

5. DOSSIER DÉVELOPPEMENT

5.1 Scénarios relatifs au projet de prolongement du réseau d'aqueduc et du traitement des eaux usées

09.2023.189

Attendu que lors des rencontres entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges survenues depuis le 18 juillet 2022 jusqu'au mois de juillet 2023, il n'existait aucun programme d'aide financière afin de permettre un investissement pour le prolongement de conduites pour le traitement des eaux usées ;

Attendu que monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, a réalisé des recherches afin d'identifier des programmes d'aide financière à l'automne 2022 et que seul le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019-2024) pouvait alors être associé à ces travaux ;

Attendu que les sommes disponibles restantes de la TECQ 2019-2024 étaient insuffisantes pour pallier les coûts d'un projet estimé à 5,2M\$ sans une autre source de financement adéquate et sûre ;

Attendu que la somme des travaux relative au prolongement du réseau d'aqueduc et du réseau d'égout représentait alors une somme beaucoup trop considérable pour une population d'une petite ruralité à l'égard des travaux de cette envergure malgré les bienfaits apportés par ce prolongement de réseaux pour les propriétés du secteur concerné ;

Attendu que l'investissement exigé pour la réalisation de cette portion du projet de prolongement relié à la mise en place de conduite d'égout pour le traitement des eaux usées représentait à ce moment une charge fiscale trop importante pour les finances municipales ;

Attendu que d'après ce scénario initial, la charge d'un prolongement de conduite d'égout pour le traitement des eaux usées devait être assumée intégralement par la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges sans aucune autre aide financière ;

Attendu que la résolution 09.2022.213 votée en début de projet et comprenant le prolongement des conduites d'eau potable et des eaux usées a été ratifiée et remplacée

par la résolution 11.2022.273 afin de ne retenir que le prolongement du réseau d'aqueduc ;

Attendu qu'une contribution du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la portion aqueduc du projet a été annoncée en juin 2023, le tout correspondant à 76% du projet 154-86-0130, tel que convenu à l'entente signée à cet effet sous la forme d'une résolution municipale portant le numéro 06.2023.137 ;

Attendu qu'une annonce de l'ouverture du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour le prolongement de conduites (aqueduc et d'égout) a été faite le 4 juillet 2023 et que l'aide financière maximale pouvant être accordée est de l'ordre de 65% d'un montant maximal fixé par le programme PRIMEAU par résidence pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour les travaux ;

Attendu que le 11 septembre dernier, un contact a été fait entre ladite municipalité et l'un des analystes des programmes du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation afin de s'assurer de l'admissibilité audit programme et que la réponse s'avère positive ;

Attendu que le secteur du 2^e rang Centre correspond aux critères exigés par le programme PRIMEAU, à savoir que :

- Les travaux doivent être réalisés en périmètre urbain pour être éligibles à l'aide financière ;
- Les travaux doivent touchés 10 résidences et plus (le présent projet inclus 33 matricules) ;
- Les travaux consistent en la construction d'un nouveau réseau ou d'un prolongement de conduites déjà existantes, ce qui correspond dans un des volets dudit programme ;
- Le taux d'aide fixé à 65% correspond au nombre d'habitants du territoire de la municipalité (petite municipalité de 6500 habitants et moins), duquel un 10% pour la consolidation des milieux de vie est retranché de l'aide maximale de 75%.

Attendu que la disponibilité financière du nouveau programme PRIMEAU et la contribution du ministère des Transports et de la Mobilité durable permet à la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges d'investir des sommes raisonnables dans une infrastructure qui lui paraît essentielle sans toutefois porter préjudice aux finances publiques ;

Attendu que le projet comprenant le prolongement de conduites pour les deux services (aqueduc et égout) permet une amélioration certaine du milieu ainsi qu'une sécurité environnementale indiscutable ;

Attendu qu'il n'était pas possible de supporter la charge fiscale annoncée à l'automne 2022, alors que le financement récemment annoncé permet d'investir de façon adéquate pour l'amélioration du milieu sans infliger un fardeau fiscal très important ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Est d'accord à la préparation de plans et devis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable visant le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout en plus de conduites pluviales dans le cadre du projet de reconfiguration de la nouvelle route 293 ; (2^e rang Centre, une portion du rang 2 Ouest et une amorce vis-à-vis le 2^e rang Est) ;
- Est d'accord à la mise en place d'une amorce de conduites d'aqueduc et d'égout vis-à-vis le 2^e rang Est pour des besoins futurs ;
- S'engage à un partage de coûts associés à la mise en place d'une conduite d'eau potable et de ses accessoires ; (76% portion MTMD et 24 % à la municipalité);
- S'engage à supporter à 100 % la charge des coûts dédiée à la mise en place des conduites d'égout et pluviales, sans contribution de la part du MTMD ;
- Rappelle l'ajout des deux bornes-fontaines demandées par la municipalité, lors de l'élaboration des plans, installation à la charge de ladite municipalité de façon intégrale.;

- Autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de ladite municipalité les modifications à apporter à l'entente à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable associées aux honoraires professionnels reliés à l'élaboration de plans et devis pour la desserte en aqueduc et égout ainsi que celle en cours d'élaboration pour la réalisation des travaux;
- Que la résolution 11.2022.273 tienne compte de l'adoption de cette nouvelle résolution relativement aux modifications à apporter à l'entente ayant été signée.

6. CULTURE ET LOISIRS

6.1 Soumission pour la construction d'une nouvelle rampe d'accès extérieure pour personnes à mobilité réduite à La Riveraine dans le cadre du programme PRIMA

09.2023.190

Il est proposé par madame Lise-Marie Duguay et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges accepte la soumission de Menuiserie Denis Morin Inc au prix de 9500 \$ plus taxes relativement à l'installation d'une nouvelle rampe d'accès extérieure pour personnes à mobilité réduite à la Riveraine dans le cadre du programme PRIMA. Le bois utilisé est du cèdre rouge.

7. DOSSIER CONSEIL

7.1 Résolution relative au renouvellement du programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ- 2024-2028) – renégociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

09.2023.191

Considérant que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028 ;

Considérant que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme ;

Considérant que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

Considérant que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année ;

Considérant que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme ;

Considérant l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières ;

Considérant que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

Considérant que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

Considérant que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

Il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts ;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles ;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Mme Amélie Dionne et M. Maxime Blanchette-Joncas, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

7.2 **Appui aux démarches de la députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata pour une enquête au Bureau de la Concurrence sur les inégalités du prix de l'essence en région**

09.2023.192

Il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges appuie les démarches de la députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata, madame Amélie Dionne, concernant une enquête au Bureau de la Concurrence sur les inégalités du prix de l'essence en région.

8. **VARIA**

09.2023.193

Programme Nouveaux horizons 2023

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges désire dresser une demande dans le cadre du programme « Nouveaux horizons 2023 » afin d'acquérir du mobilier adapté relativement à la desserte de ses trois parcs municipaux (Parc intergénérationnel récréatif de la Grève-Morency, Parc de la batture, Parc de la Halte routière Jos. C. Morency) à l'égard des personnes à mobilité réduite concernant leur confort ainsi que les aînés qui constituent un grand pourcentage de la population Neigeoises ;

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier a dressé une liste de mobiliers adaptés pour personnes à mobilité réduite et que le Conseil municipal est d'accord, car ceci répond aux besoins locaux et communautaires exprimés par le milieu à l'égard d'amélioration des parcs municipaux pour cette clientèle. ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présent (es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier, à compléter, à signer et à faire parvenir le formulaire « Nouveaux horizons 2023 » pour et au nom de ladite municipalité, pour le projet, tel que proposé ci-haut.

Pour note seulement : Le directeur général et greffier-trésorier informe le Conseil municipal des possibilités de faire fabriquer :

5 tables adaptées à pique-nique en résine ainsi que 5 abris en bois pour protéger les tables à pique-nique couvrant nos 3 parcs, soit le parc des battures à la rue de la Grève, la halte municipale et le parc de la grève Morency qui auraient 3 tables et 3 abris pour ce seul site. Une estimation de 17 716\$ taxes nettes en mobilier pour 10 items qui combleront les besoins en mobilier pour la mobilité réduite et le confort des usagers en général. Le projet profitera à la collectivité pour un mode de vie actif, axé sur le plein air, le bien-être et le respect entre générations sur un plan commun.

M. Gilles Lamarre pour des aides financières de la part de l'URLS.

M. Jean-Yves D'Amboise pour l'inspection incendie au 1 rue de la Grève

Mme Lise-Marie Duguay pour des sujets / rencontre Lac-à-L'épaulé.

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions du public ont porté sur :

Le projet de desserte en aqueduc et égout au 2^e rang Centre ;

L'asphalte ayant été posée sur la route 293
Les plaques signalétiques de numéro civique.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

09.2023.194

À 19h35, il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise de lever la séance ordinaire du 11 septembre 2023.

Signé :

Jean-Marie Dugas, maire¹

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées